

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2025/009

SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25

**Date de la Convocation**

29/01/25

**Date d'Affichage**

18/02/25

**Objet de la Délibération**

Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, FIERLEJ, MARC, DASSENOY, RANCHET, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, DESCHAMPS.

**Absents** : Mme GARCIA, Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE, M. CUSIN.

M. JUMEL procuration à M. TOUNTEVICH

Mme RECH procuration à M. AÏTA

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme PERSYN procuration à Mme DASSENOY

Mme LEROUX procuration à Mme TRIAES

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

M. SARICA procuration à Mme VITRICE

**Secrétaire** : M. AÏTA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Trésorerie de Grenade n'ayant pas pu recouvrer des titres émis sur les exercices précédents, celle-ci demande leur admission en non-valeur sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'admission en non-valeur des sommes détaillées à l'état de la liste 5498930012 pour un total de 128,28 euros,
- Décide de mandater la somme de 128,28 € au compte 6541.

Le secrétaire de séance  
Gilbert Aïta



Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,  
Christophe Tountevich

